



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 29

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'achèvement des travaux de division de la route transcanadienne à Headingley en 2008 une priorité du gouvernement provincial et qu'il envisage d'examiner la possibilité de prendre d'autres mesures visant à améliorer la sécurité des automobilistes pendant ces travaux. (N. Baccaert, C. Unrau, D. Weiten et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager le financement adéquat à long terme du facteur d'équivalence pour assurer que les professeurs à la retraite de même que les futurs retraités reçoivent une prime de vie chère raisonnable. (B. Hull, R. Desserre, A. Dessere et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage la construction d'un centre de santé qui comprendra une salle d'urgence et qui desservira Neepawa, Minnedosa et les environs et qu'elle envisage de maintenir les services de soins de santé offerts dans cette région en collaborant avec les médecins et l'Office régional de la santé d'Assiniboine dans ce dossier. (R. Collins, B. Baker, K. Beaumont et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de modifier l'article 52 de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* afin de permettre que les enfants qui sont sous la tutelle du gouvernement et qui risquent d'être des victimes de l'exploitation puissent jouir d'une protection accrue et qu'il envisage d'exhorter le gouvernement fédéral d'établir l'âge de protection à au moins 16 ans. (K. Prince, J. Kent, A. Dumas et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage de prendre des mesures sérieuses afin de pourvoir les postes vacants d'infirmières dans les foyers de soins personnels de la ville de Virden et qu'elle envisage de rouvrir les lits qui avaient été fermés en raison du manque d'infirmières et de s'engager à assurer le retour à Virden des personnes âgées qui ont dû quitter leur communauté, accordant ainsi la priorité aux besoins de ces personnes, et ce, dès que des lits seront disponibles. (B. Scott, J. Johnston, J. Wood et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre à envisager d'assister à l'assemblée publique qui aura lieu le 5 novembre à la bibliothèque publique Munroe située dans sa circonscription. (M. Villagracia, G. Anig, H. Tamondong et autres)

M. le *ministre* ASHTON dépose le rapport annuel de la Régie des services publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

(Document parlementaire n° 118)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} DRIEDGER et BLADY ainsi que MM. EICHLER, DEWAR et GERRARD font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. GOERTZEN formule un grief.

M. MCFADYEN propose la motion prévue pour une journée de l'opposition qui suit :

Attendu :

que le gouvernement néo-démocrate a ordonné à Hydro-Manitoba, malgré les conseils de ce dernier, de construire une troisième ligne de transport d'électricité à haute tension BiPole (BiPole III) du côté ouest du lac Winnipegosis plutôt que du côté est du lac Winnipeg;

que le tracé ouest (le tracé néo-démocrate) est 400 kilomètres plus long que le tracé est que recommandent les experts d'Hydro-Manitoba (le tracé recommandé);

que le tracé néo-démocrate entraînera une dette inutile d'au moins 400 millions de dollars uniquement en raison du coût de la construction de la ligne et que les futures générations manitobaines hériteront de cette dette;

que le tracé néo-démocrate créera une augmentation des pertes d'électricité provoquées par la friction, ce qui entraînera des pertes de vente d'électricité estimées à entre 250 millions et un milliard de dollars au cours de la vie du projet;

que la dette supplémentaire et les pertes de ventes causées par le tracé néo-démocrate appauvriront chaque famille manitobaine d'au moins 3 000 \$;

que les pertes inutiles causées par le tracé néo-démocrate élimineront la possibilité de remplacer l'électricité polluante produite par le charbon, ce qui causera des émissions de gaz à effet de serre additionnelles et inutiles équivalant à 40 000 voitures de plus dans nos routes;

que l'abandon du tracé recommandé privera les collectivités des Premières nations habitant du côté est d'une occasion en or pour se développer économiquement alors qu'elles sont parmi les collectivités les plus pauvres au Canada;

que le plus grand expert constitutionnel manitobain confirme que le tracé recommandé n'exclut pas la désignation d'un site situé sur la rive est du lac Winnipeg à titre de site du patrimoine mondial de l'UNESCO ;

qu'Xcel Energy, un client important d'Hydro-Manitoba, a déclaré que les ventes d'énergie ne seront pas touchées par l'emplacement de la ligne;

que le président et PDG d'Hydro-Manitoba, Bob Brennan, a affirmé que le tracé recommandé constituait la meilleure option pour l'entreprise;

que l'ex-député néo-démocrate, Elijah Harper, a déclaré que les collectivités de l'est sont bouleversées par la décision du gouvernement de renoncer au tracé recommandé, les condamnant à la pauvreté à perpétuité;

que le Manitoba Keewatinook Ininew Okimawin (MKO), une organisation qui représente les chefs des Premières nations du nord du Manitoba, a annoncé que le gouvernement avait agi tout seul en abandonnant le tracé recommandé sans consulter les Premières nations du nord, malgré les maintes demandes de consultations présentées par le MKO pour tenir des consultations;

que le premier ministre provincial a déclaré qu'en choisissant le tracé néo-démocrate, son gouvernement souhaitait éviter un conflit avec Robert Kennedy Jr. qui s'oppose à tous les futurs projets d'aménagement d'Hydro-Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à renoncer au tracé néo-démocrate parce qu'il causera d'importants dommages financiers, économiques, environnementaux et sociaux au Manitoba;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé recommandé sous réserve des approbations réglementaires nécessaires.

Il s'élève un débat.

M. MCFADYEN, M. le *premier ministre* DOER, M^{me} MITCHELSON, M. le *ministre* SELINGER, M. BOROTSIK, M. le *ministre* ROBINSON, M. MAGUIRE, M. le *ministre* ASHTON, M. GERRARD, M. le *ministre* STRUTHERS et M^{me} ROWAT interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

BRIESE
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON

LAMOUREUX
MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU..... 18

CONTRE

ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BLADY
BJORNSON
BRAUN
BRICK
CHOMIAK
DEWAR
DOER
HOWARD
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARCELINO
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELBY
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK..... 33

La séance est levée à 16 h 34, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke